



Remboursement avion assurance voyage

Par **Morel**, le **22/06/2011** à **16:06**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un billet d'avion sur Expedia, mon amie que je devais rejoindre en Thaïlande a eu un accident de moto elle ne peut donc plus se déplacer, j'ai donc voulu annuler ce voyage mais Expedia ne me rembourse que les frais et taxes d'aéroport, j'ai pourtant pris une assurance multi risques - annulation mais celle ci ne me rembourse strictement rien est ce normal ?? rnrnMerci de votre réponse

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **18:49**

Il faut lire les garanties couvertes par l'assurance. Là, il ne vous arrive rien à vous, donc il y a des chances pour que l'assurance ne fonctionne pas

Par **Geoffroybe**, le **23/06/2011** à **13:14**

Bonjour, rnDésolé , effectivement on pourrait s'attendre à ce que le leader du voyage en ligne associé au leader de l'assurance voyage dans le monde offre des services meilleurs que les autres mais ce n'est évidemment pas le cas et ce n'est pas leur stratégie.rnVous avez acheté une assurance annulation "de base" qui couvre quelques événements soudains et imprévisibles (maladie, accident de vous memes, ou d'un membre de votre famille, perte d'emploi....) . Il existe depuis des années des assurance annulation de séjour dites en "toutes causes" qui couvre donc aussi les annulations consécutives aux accidents survenus à la personne chez qui vous deviez séjourner. Cette assurance annulation toutes causes équipe de nombreuses agences de voyages plus soucieuses de leur clients. rnMalheureusement, il

vous sera difficile d'obtenir réparation, car , meme via internet, vous êtes sensé lire et accepter l'intégralité des conditions générales de l'assurance voyage proposée. la jurisprudence ne donne que rarement raison au client final dans ce cas la (sauf si l'assurance est reconnue comme imposée au client)

Par **mimi493**, le **23/06/2011 à 14:27**

[citation]Il existe depuis des années des assurance annulation de séjour dites en "toutes causes"[/citation] là autant prendre un billet échangeable ou remboursable, vu le surcout de l'assurance